

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2012

DLB 935/12

L'an deux mille douze et le mardi 27 novembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Mmes Josiane BUCHACA, Gwendoline CHAUDOIR, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Marion MAERTEN,  
MM. Christian ALLEMANY, Jean AUGÉ, Robert BAISSÉ, Gérard BELLOC, Jean-Michel BONNAFOUX, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Julien BRUNO, Bernard CHAUD, Adam DASILVA, Alain DURO, Philippe ENJERLIC, Norbert ETIENNE, Jacques GARRIGA, André GALINIER, Robert GELY, Henri GRANIER, Michel GUIRAO, Alain GUIRAUD, Charles HEY, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Michel MAS, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Serge PUJOL, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Alain RYAU, Alain SENEGAS, Daniel SERIN, Michel TRILLES, Michel TRINQUIER

Absents excusés : MM. Gilles D'ETTORE, Richard DRUILLE, Robert GAIRAUD, Alain HUC

**Objet : DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT**

Monsieur le Président rappelle que, dans sa séance du 7 mai 2008, le comité syndical lui a délégué la faculté de signer les marchés conclus suivant la procédure adaptée, ainsi que les avenants et toutes les pièces afférentes.

Il indique que conformément à cette délégation, il rend compte au comité syndical, lors de sa séance suivante, de l'usage qu'il a fait de cette délégation.

Il ajoute que dans le cadre d'une meilleure organisation du service, le comité syndical peut attribuer simultanément la même délégation de signature à un ou plusieurs vice – présidents.

Monsieur le Président propose donc d'attribuer la même délégation à M. Robert GAIRAUD, vice- président, président de la commission syndicale d'appel d'offres, qu'il pourra utiliser en cas d'absence du Président, pour ne pas gêner le fonctionnement du service.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

SOUS-PREFECTURE BEZIERS  
REÇU LE  
26 DEC. 2012  
Bureau des Politiques  
Publiques

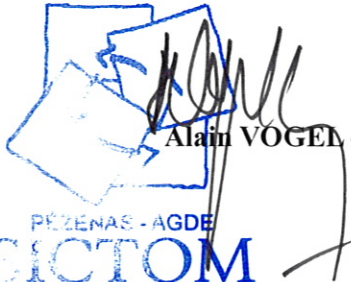
**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président.

**AUTORISE** Monsieur le Président à déléguer la signature des marchés passés en procédure adaptée à M. Robert GAIRAUD, président de la commission syndicale d'appel d'offres.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

**Le Président,**

  
Alain VOGEL-SINGER  
PÉZENAS - AGDE  
SICTOM